



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question au Gouvernement n° 3925

Texte de la question

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à Mme Marguerite Lamour, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marguerite Lamour. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale chargée de la famille.

Le Président de la République a effectué, ce matin, un déplacement dans le Tarn, sur le thème de la politique familiale. Le bilan des dernières années est très positif : c'est un domaine dans lequel notre pays est largement en pointe, y compris par rapport à ses voisins de l'Union européenne.

Malgré une situation financière difficile, notre gouvernement a maintenu son effort dans le soutien à la politique familiale. Cela a permis de maintenir - et même de le porter jusqu'à 85 % - le taux d'activité professionnelle des femmes pour la classe d'âge de vingt-cinq à quarante-neuf ans et de maintenir un taux de natalité supérieur à deux enfants par femme.

Le Gouvernement s'est constamment mobilisé pour préserver cette politique. J'en veux pour exemple la signature de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales.

Il est nécessaire de réaffirmer la responsabilité des parents, alors que les familles sont devenues multiformes et parfois fragilisées par un monde qui évolue sans cesse. La majorité de nos concitoyens estime qu'il est plus difficile d'élever un enfant aujourd'hui qu'il y a trente ans. L'omniprésence de la communication, l'hyperprésence des écrans et jeux vidéo illustrent les difficultés nouvelles que les parents connaissent. La question de l'alcoolisation massive et les risques d'addiction de plus en plus précoces imposent des actions tant en direction des enfants que des parents.

M. Jean-Paul Lecoq. Et le chômage ? Et la précarité ?

Mme Marguerite Lamour. Être mieux accompagné afin de pouvoir concilier engagement professionnel et vie familiale : les attentes des parents à cet égard sont pressantes. Aussi le Président de la République a-t-il fixé des objectifs ambitieux pour le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer le bilan des actions menées jusqu'à présent et les principales mesures envisagées afin de maintenir le soutien de l'État en matière de politique familiale ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Claude Greff, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Effectivement, madame la députée, il s'agit bien d'une priorité pour le Gouvernement et pour le Président de la République. Malgré le contexte budgétaire difficile, 100 milliards d'euros ont été pérennisés pour la politique familiale : cela représente quasiment 5,1 % du PIB français alors que les autres pays européens n'y consacrent que 2,5 % de leur PIB. C'est du reste un motif de satisfaction pour la majorité de nos concitoyens : plus de 90 % des Français sont satisfaits de la politique familiale.

C'était aussi la volonté du Président de la République que soit négociée avec la CAF une convention d'objectifs et de gestion de 1,3 milliard d'euros qui nous a permis de multiplier l'offre d'accueil de la petite enfance. Cette offre d'accueil a pour but essentiel de permettre à chacun et chacune de concilier vie familiale et vie professionnelle. Dès 2009, nous avons mis en place un important dispositif afin de développer les modes de

garde et parvenir à offrir 200 000 solutions de garde supplémentaires. Et nous y arrivons ! Aujourd'hui, c'est une très grande fierté pour nous que cette politique familiale. Grâce à elle, non seulement notre taux de natalité est élevé, avec deux enfants par femme, mais, et c'est l'élément le plus pertinent, 85 % des femmes ont une activité professionnelle. Avoir des enfants et mener une activité professionnelle n'est plus incompatible en France. Ce que propose le Président de la République, ce sont des modes de garde diversifiés, et non un service public de la petite enfance, comme peut le proposer le parti socialiste. Être parent devient de plus en plus difficile aujourd'hui. Avec Roselyne Bachelot, nous avons fait du soutien à la parentalité un axe prioritaire, avec la mise en place de dix mesures structurantes en faveur de la famille. Le but n'est pas de se substituer aux parents, mais d'être responsable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3925

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 février 2012